

COMMISSION DE L'URBANISME, DU PLAN, DES JARDINS ET DES PROMENADES

Les membres de la Commission se sont réunis à la Mairie de Lille le 5 Octobre 1953, sous la présidence de M.A.LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M.LOURDEL, Adjoint au Maire, COQUART, MOITHY, VEROONE, conseillers Municipaux.

Excusé : M.SCHUMAN , Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion, à titre consultatif :

M.M. AUREL , Ingénieur en Chef des Services Techniques, ALHANT, Directeur de l'Urbanisme, MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et Jardins.

Le Secrétariat était assuré par M.GRANGER, Chef de Bureau.

A- Service des Promenades et Jardins.

M.MARQUIS soumet à la Commission plusieurs projets de marchés à passer en vue de l'acquisition d'arbres, d'arbustes et plantes, de graines, de végétaux divers, de pailles, de peintures et d'articles pour peintres.

M.COQUART demande des précisions sur l'imputation des dépenses à engager et désire instamment savoir si celles-ci seront imputées sur des crédits inscrits au budget primitif ou au budget supplémentaire.

M.MARQUIS fournit les renseignements demandés et précise que les peintures et les articles pour peintres ne peuvent être acquis par l'intermédiaire de l'Economat parce que ce sont des marchandises spéciales et dont l'utilisation est particulière au service des Jardins .

M.AUREL intervient pour signaler les nombreuses difficultés rencontrées par suite de la rigoureuse application de la réglementation relative aux marchés des Communes.

M.AUREL précise que l'interprétation très restrictive donnée par M.le Receveur Municipal aux textes réglementaires , met la Ville dans l'obligation de passer de très nombreux marchés et, en particulier, un certain nombre de marchés de régularisation.

M.AUREL Propose, en outre, de réduire l'importance des marchés suivants :

M.Delattre	-200.000 frs	au lieu de	300.000 Frs
M.Grolez	-150.000	" " "	de 300.000 "
M.Verfast	-120.000	" " "	de 300.000 "

La Commission propose alors d'accepter tous les marchés qui lui sont soumis, comprenant ceux ci-dessus désignés et les suivants :

M.DESIR	250.000 Frs
Ets Horticoles Georges GUY CHARON	460.000 "
M.MASQUELIER	120.000 "
Ets Georges TRUFFAUT	500.000 "
M.MEERSSEMAN	300.000 "
M. DEBRABANT	500.000 "
M.DEBIEUVRE	1.000.000 Frs répartis comme suit :
	350.000 Frs pour le service des Promenades et Jardins.
	650.000 Frs pour le service d'Architecture .

.....

B- Service de l'Urbanisme

Aliénation de terrain place Saint-André .I618 V.

Lors d'une précédente réunion, la Commission a proposé d'accepter la remise de plein gré à la Ville, aux conditions fixées au cahier des charges, d'un terrain acquis en vue de l'accès à la propriété individuelle, l'acquéreur ne pouvant donner suite à ses projets pour des raisons personnelles.

La Commission examine plusieurs demandes d'acquisition dudit terrain.

La Commission estime devoir proposer la vente à l'amiable au profit de M. Jacquin, dont la demande est la plus ancienne et qui au surplus est sinistré total .

Demande d'aliénation de terrain place Saint-André .I660 V.

Etant donné qu'il s'agit d'un terrain d'angle devant recevoir des constructions sur toute la longueur des fronts à rue ce qui représente des dépenses particulièrement importantes, la Commission propose de vendre à l'amiable le terrain en cause .

Toutefois la Commission précise que la demande formulée est prématurée, le délai imparti à l'ancien acquéreur pour bâtir n'étant pas encore expiré.

La question sera examinée à nouveau en temps utile.

Acquisition d'un immeuble rue Godefroy .

La Commission examine une offre de vente à la Ville d'un immeuble intéressé par le plan d'aménagement et d'assainissement du quartier St. Sauveur .

Etant donné qu'une partie de l'immeuble est occupé à usage d'habitation par les vendeurs, Me. Véroone propose de n'acheter que la nue propriété, de façon que les vendeurs puissent rester dans les lieux .

M. Coquant se range à cet avis .

Le Service est invité à prendre contact avec le Service du Contentieux en vue de mettre au point la rédaction de la formule à intervenir. Cette question sera soumise à nouveau à la Commission lors de sa prochaine réunion.

Contraventions zonières .

En exécution des accords passés avec le Service des Ponts et Chaussées et la S.N.C.F la Ville de Lille est tenue de remettre les terrains nécessaires à l'implantation et à la construction du Boulevard périphérique .

Les terrains en cause sont situés dans la zone grevée de la servitude non aedificandi et doivent être acquis par la Ville, soit à l'amiable, soit si nécessaire par voie d'expropriation, en application des prescriptions de la loi du 19 Octobre 1919.

Le Conseil municipal sera appelé à voter une délibération dans ce sens lors de la prochaine réunion.

Toutefois, sur ces terrains existent de nombreuses constructions érigées en fraude .

....

En vue de sauvegarder tous les intérêts des contribuables lillois, le service a fait dresser, comme à l'accoutumée des procès-verbaux de contravention zonière, à l'encontre des délinquants, de façon à éviter à la Ville, devant la Commission arbitrale, des demandes d'indemnités pour les constructions litigieuses.

M. COQUART s'abstient. La Commission propose de soumettre les procès-verbaux au prochain conseil municipal pour ratification.

Acquisition de terrains de zone - Rue du Becquerel -

La Commission propose les conditions auxquelles l'opération pourrait être réalisée, conditions acceptées par M. le Directeur des Domaines.

Echange de terrains entre la Ville et la S.N.C.F.

En vue de la réalisation du plan d'aménagement d'une part, du programme d'extension des emprises de la S.N.C.F. d'autre part, des pourparlers ont été engagés entre ces deux administrations en vue de parvenir à un échange de propriétés.

L'opération serait réalisée aux conditions fixées par M. le Directeur des Domaines, tous frais à la charge de la S.N.C.F.

Dégagement du Palais de Justice - Alignements-

En vue de répondre à une nouvelle demande de renseignements formulée par le Département, la Commission examine les projets établis antérieurement lors de l'étude du projet d'aménagement du Palais de Justice et de ses abords.

La Commission propose de soumettre au Conseil Municipal le plan d'alignement qui lui est soumis.

Domaine Communal

A la demande de M. le Receveur Municipal, la Commission examine trois demandes d'admission en non valeur de droits d'occupation dus à la Ville.

Les poursuites engagées à l'encontre des défaillants ont abouti à des procès-verbaux de carence en raison de la situation dans laquelle se trouvent les intéressés - sans travail depuis plus d'un an -.

En ce qui concerne M.M. BODART et RIDEZ, la Commission propose d'admettre les loyers en non valeur à titre définitif.

En ce qui concerne M. ADAFER, la Commission propose d'admettre les loyers en non valeur pour une durée de 9 mois.

Réunion commencée à 9 heures 30
terminée à 12 heures 40.

Vu :
l'Adjoint délégué,

Le Secrétaire,
signé : GRANGER

MAIRIE de LILLE

SERVICES TECHNIQUES

URBANISME



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le Lundi 9 Novembre à 9 heures 30, dans mon cabinet, 2ème étage - 4ème Pavillon.

Ordre du Jour

- 1°- Cession à la Société Civile pour l'amélioration de l'habitat d'un terrain situé rue du Faubourg d'Arras;
- 2°- Zone non aedificandi :
 acquisitions amiables
 accords avec des locataires;
- 3°- Cité hospitalière - Expropriation d'immeubles en vue d'un échange avec le Centre hospitalier régional;
- 4°- Aliénation de terrain place Simon Vollant;
- 5°- Assainissement du quartier Saint-Sauveur - Acquisition d'immeuble 13. rue Godefroy;
- 6°- Liaison entre le Pont du Mont-de-Terre et le boulevard périphérique - Expropriation de terrain;
- 7°- Eviction de locataire - 62-64 rue des Tanneurs;
- 8°- Echange de terrains entre la Ville et l'Autorité militaire (Boulevard Emile Dubuisson - Caserne Souham);
- 9°- Agrandissement du Collège Jean Macé - Acquisition éventuelle d'un immeuble voisin;
- 10°- Demande de location de terrain, rue des Poissonceaux;
- II°- Cité Scolaire Nord - Limite d'emprise.
 - Affaires diverses -

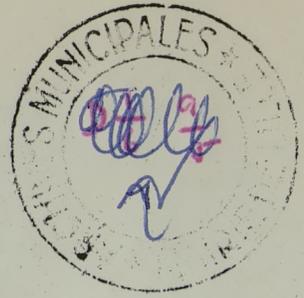
Hôtel de Ville le 6 Novembre 1953

Le Président,

A. LOURDEL.

COMMISSION DE L'URBANISME, DU PLAN, DES
JARDINS ET DES PROMENADES

Réunion du 18 janvier 1954



MM. les membres de la Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 18 janvier 1954, sous la présidence de M. A. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. LOURDEL, Adjoint au Maire
M. COQUART, Conseiller municipal
M. VEROONE, Conseiller municipal



Excusés : MM. MOITHY et SCHUMAN, Conseillers municipaux

+
+ +

La Commission examine d'abord les questions relatives aux Jardins et Promenades. Assistent à cette partie de la réunion, à titre consultatif :

M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques
M. MARQUIS, Directeur du service des Jardins et Promenades.

Le secrétariat était assuré par M. CHARPENTIER, Ingénieur subdivisionnaire.

1) Plan d'ensemble des espaces verts existants et futurs

Un plan de Lille, teinté de vert clair pour les espaces verts existants et de vert sombre pour les espaces à créer est remis à la demande de M. COQUART aux membres de la Commission pour qu'ils soient à même d'étudier la question des espaces verts. M. COQUART fait observer que le plan ainsi préparé est certes complet en ce qui concerne le service des Jardins, mais que pour refléter la réalité, il devrait comporter également les terrains de sports.

Le service complètera les plans dans le sens indiqué, ce qui permettra de mieux apprécier la distribution des espaces verts dans chaque secteur de la Ville.

2) Budget du service

M. COQUART désire connaître le montant des différents crédits ouverts au service des Promenades & Jardins ; ces renseignements lui sont fournis. Il demande également dans quelle mesure les crédits ont été utilisés en 1953. Il lui est répondu que tous sont épuisés et que pour permettre d'achever les travaux entrepris, des crédits ont été demandés et obtenus au budget supplémentaire. Il est noté également que, lors de l'établissement du B.P. 1953, les demandes présentées par le service n'avaient pas été satisfaites intégralement.

Le montant des prévisions établi pour 1954 est également indiqué. Le Directeur du service tient à préciser que, comparé à celui d'avant 1940, le budget du service est plus important du fait que certains travaux prévus à cette époque par d'autres services municipaux ont dû, depuis la guerre, être pris en charge par le service des Promenades & Jardins (travaux de maçonnerie, clôtures etc...).

3) Bois de Boulogne - Jardin des Enfants - Volières Jardin d'Hiver

M. COQUART déplore tout d'abord l'état lamentable du Bois du Boulogne. M. MARQUIS confirme que cet espace vert, dénommé lors de sa création Jardin de la Citadelle, était autrefois aussi parfaitement entretenu que le Jardin Vauban. Il fut laissé à l'abandon vers 1919. Depuis 1950, le service des Promenades & Jardins a déjà

enlevé plus de 400 camions de broussailles nuisibles tant à la surveillance qu'au bon état des plantations. 100 camions de terre ont permis de niveler certaines parties affaissées.

Des mares d'eau croupissantes ont été comblées jusqu'au plan d'eau pour conserver le modelé du terrain.

Des arbres malades ont été élagués.

Les allées dont certaines avaient disparu sous l'herbe envahissante ont reçu un épandage de chlorate de soude ; elles seront retracées pour le printemps.

M. COQUART souhaite que le Bois de Boulogne, seul parc vallonné situé contre Lille soit conservé dans son état actuel et que plus aucune installation architecturale n'y soit installée.

Il aurait aimé qu'avant de créer des volières et un jardin d'hiver, un plan d'ensemble eut été établi et il estime que ces installations auraient été mieux situées au Bois de la Deûle ou au Jardin des Plantes. Il est répondu par M. LOURDEL à cette dernière considération que le cadre offert par la jeune végétation du Jardin des Plantes n'aurait pas été suffisant pour abriter des enclos zoologiques.

A une question posée par M. COQUART, M. AUREL expose que les Bois de Boulogne et de la Deûle sont des terrains militaires loués à la Ville aux termes d'une convention passée en 1912 et révisée depuis. Cette convention stipule d'ailleurs qu'aucune construction en dur ne devra être édiflée sur ces terrains. M. COQUART demande si la Ville a sollicité une autorisation pour édifier le Jardin d'Hiver. M. LOURDEL répond que M. DEMENGE a obtenu une autorisation verbale de l'autorité militaire. M. COQUART exprime à ce sujet quelques craintes pour l'avenir.

M. LOURDEL informe la Commission de la convention établie par le service du Contentieux et passée avec M. THERY qui loue des "Sulkies" près du Jardin pour les enfants (40.000 Fr par an). Il serait souhaitable que semblable mesure soit prise avec M. ROBICHEZ utilisateur du Théâtre des Marionnettes et M. DUPONT concessionnaire de la Laiterie.

M. LOURDEL parle d'un emplacement à choisir dans le Bois de Boulogne pour y transférer le Café des Fleurs, menacé de disparaître par suite du creusement d'un canal qui contournera la Citadelle.

M. COQUART estime qu'il y a lieu de se montrer particulièrement prudent à ce sujet. La question sera examinée par la Commission le moment venu.

M. COQUART insiste de nouveau pour que le Bois de Boulogne conserve sa destination première, promenade et repos. Il constate que les récentes installations ont déjà en partie diminué le Bois. M. LOURDEL note que toutefois les emprises actuelles sont modestes et propose que la Commission se rende sur place.

4) Jardin du Faubourg de Béthune

M. COQUART demande que ce jardin soit remis en état. M. MARQUIS fait savoir que les travaux intéressant la réfection de la dernière pelouse viennent de s'achever et que les allées ont été remises à niveau.

Il a été signalé à M. COQUART que ce jardin aurait été, lors de sa création, dénommé "Jardin Roger Salengro" et qu'une plaque portant cette désignation avait été posée à l'époque.

Le Service n'est pas au courant et se documentera à ce sujet.

5) Programme des travaux

M. MARQUIS donne lecture d'une liste de travaux importants ou amorcés établie suivant les directives de M. LOURDEL; la Commission doit se prononcer à ce sujet pour retenir certains travaux et établir un ordre d'urgence.

M. COQUART déplore que les terrains libres faisant défaut à Fives, il ne soit pas possible actuellement de prévoir pour ce quartier très peuplé un grand jardin.

La Commission retient :

- a) l'établissement d'un jardin au Quai de la Basse Deûle
- b) " " au long de la rue Decarnin à Fives, dans un terrain acheté par la Ville
- c) " " au Petit Maroc
- d) la continuation des travaux au Jardin des Plantes dans la mesure des possibilités de personnel
- e) la transformation en jardin du terre-plein triangulaire situé devant le groupe scolaire Briand-Buisson, aux abords immédiats de l'Hôpital Calmette. C'est le seul espace libre pour ce secteur très peuplé. Des jeux y seront placés pour les enfants.
- f) la plantation d'arbres par groupes dans les parcelles libres sur la zone non aedificandi, ce qui permettra de gagner du temps et d'avoir dans l'avenir des arbres déjà fournis.

La Commission donne son accord pour que le quartier des expositions (H.L.M. - Parking - P.T.T. - Cité Administrative) fasse l'objet d'une étude d'ensemble. La réalisation se faisant à mesure des possibilités.

6) Travaux d'importance secondaire et d'aménagement

La Commission décide de les laisser à l'initiative des services, sous réserve que communication lui soit donnée des réalisations entreprises.

7) Boulevard des Défenseurs de Lille

M. AUREL informe la Commission que le nouveau profil en travers type adopté pour cette partie du Boulevard Périphérique nécessitera l'abattage d'une ceinture d'arbres plantés sur le Boulevard il y a une vingtaine d'années.

M. COQUART déplore cet état de choses. M. AUREL répond que les nécessités de la circulation actuelle ont entraîné des modifications dans la conception des Boulevards extérieurs avec création de pistes cyclables, ce qui n'avait pas été prévu avant guerre.

La transplantation des arbres ne pouvant être envisagée parce que trop onéreuse, la Commission donne finalement, mais à regret, son accord; les arbres seront abattus.

9) Fréquence des séances

Sur proposition de M. COQUART qui estime que 2 séances annuelles sont suffisantes pour le service des Promenades & Jardins, la Commission décide de se réunir début octobre, pour mettre au point les mesures à prendre pour achever les travaux en cours ou prévoir des travaux à entreprendre. Cette séance permettrait de faire le bilan de l'année.

.../

Une seconde réunion en janvier-février permettrait d'établir et mettre au point le programme annuel des travaux.

Les affaires courantes et les travaux de faible importance sur lesquels la commission aurait à se prononcer seraient inscrits au début des séances ordinaires de la commission en cours d'année.

+
++

La Commission examine ensuite quelques affaires ressortissant du service de l'Urbanisme.

Assistent à cette partie de la réunion, à titre consultatif :

M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques,
M. ALHANT, Directeur du Service

Le Secrétariat était assuré par M. GRANGER, Chef de Bureau.

+
++

Demande par l'Office municipal d'H.L.M. du déclassement d'une partie de la rue Fontenelle

Cette question étant à nouveau évoquée, M. le Conseiller COQUART confirme l'opinion qu'il avait exprimée lors de la réunion du 11 janvier.

MM. LOURDEL et VEROONE tout en regrettant la prise de possession par l'Office, sans consulter la Ville, d'une partie du sol de voie publique, rue Fontenelle, estiment cependant que, pour tenir compte des légitimes doléances des riverains, une déviation provisoire de la rue Fontenelle vers la rue Constantine pourrait être réalisée. Mais il serait bien entendu que ce travail sommaire ne saurait engager la Ville pour l'avenir.

Par ailleurs, la Commission entend souligner à M. LEVEAU, urbaniste en chef, lors de la prochaine réunion qu'une décision aussi sérieuse que celle de la suppression d'une rue ne peut être prise unilatéralement sans que la Ville en soit avisée et appelée à donner son accord et que les formalités préalables aient été accomplies.

Immeubles communaux loués à usage commercial

M. l'Ingénieur en Chef fait connaître à la Commission que l'article 17 du décret du 30 septembre 1953 a été abrogé par une loi du 31 décembre de la même année. Un exemplaire de la loi est remis aux membres de la Commission.

Proposition de vente à la Ville d'un immeuble situé Bd de la Moselle et rue de Canteleu - (Hennuyer)

La Commission après avoir pris connaissance :

- a) du résultat de l'enquête à laquelle s'est livrée M. l'Adjoint LOURDEL accompagné de chefs de service de l'Architecture et de l'Urbanisme,
- b) de la dernière lettre de M. HENNUYER, ainsi que des observations de M. l'Ingénieur GOULARD du service d'Architecture,

estime que la construction d'appartements dans cet immeuble à usage industriel est assez peu indiqué. Elle constate en outre que la gestion de l'immeuble aménagé

.../

constituera un problème difficile à résoudre sur le plan purement municipal. Elle propose que le dossier de l'affaire soit transmis, à toutes fins utiles, à M. le Président de la Commission de l'Habitat.

Offre de vente à la Ville d'un immeuble situé rue Gosselet contigu à l'école Jean Macé (M. PECQUEUR)

La Commission est mise au courant

- 1^o) de l'avis des Domaines
- 2^o) du prix demandé par le vendeur
- 3^o) du rapport présenté par le service d'Architecture sur l'utilisation possible de cette propriété pour l'extension du collège de Jeunes filles.

La Commission estime que l'acquisition de cet immeuble serait intéressante pour la Ville à condition cependant que le propriétaire n'en demande qu'un prix raisonnable et qu'il soit possible d'en disposer assez rapidement.

Le service est invité à revoir le propriétaire.

Proposition d'aliénation au profit de la Ville de l'immeuble situé 96, rue Brûle Maison

La Commission, compte tenu des informations recueillies par le service, d'où il résulte que la propriété serait très difficilement utilisable pour le but recherché, étant donné la disposition des lieux, émet un avis défavorable à la prise en considération de la proposition.

Réunion commencée à 9h30
terminée à 13h

VU : l'Adjoint délégué,

A. LOURDEL

MAIRIE de LILLE

Services Techniques

Urbanisme



Mon cher Collègue,

Je vous serais obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Urbanisme et du Plan qui se tiendra le Vendredi 22 Janvier 1954 à 17 heures en mon cabinet - 2ème étage - 4ème Pavillon.

ORDRE du JOUR

Examen du projet d'aménagement et d'assainissement du quartier St Sauveur - (projet de M. LEVEAU).

A 17 heures 30, la Commission recevra M. LEVEAU, Urbaniste de la Ville et Urbaniste en Chef.

Hôtel de Ville le 18 Janvier 1954

Le Président,

A. LOURDEL.